

VAL-DAVID

Bulletin municipal • Octobre 2006



Conseil municipal

Le maire

Pierre Lapointe

Les conseillers

Raymond Auclair
Daniel Lévesque
Nicole Davidson
Anne-Marie Chagnon
Dominique Forget
Lucien Lauzon



Services municipaux

Administration et Direction générale
André Desjardins

Trésorerie
Lucien Ouellet

Travaux publics
Yves Frenette

Urbanisme
Nicolas Lesage

Loisirs et culture
Lynne Lauzon

Bibliothèque
Michel Usal

Tourisme
Nancy Beaulne

Cabinet du maire et Communications
Suzanne Gohier

Conception graphique
Caméléon Publi-Design

Traduction
Owen Hughes

English Summary... p. 9

Tirage 3 500 exemplaires

Municipalité DU VILLAGE DE VAL-DAVID

2579, rue de l'Église, Val-David (Québec) J0T 2N0

Téléphone : (819) 322-2900 • Télécopieur : (819) 322-6327 • www.valdavid.com



SERVICES MUNICIPAUX POSTES TÉLÉPHONIQUES ET COURRIELS

Direction générale	239	admin.gen@valdavid.com
Cabinet du maire	230	maire@valdavid.com
Communications (plaintes et requêtes)	230	info@valdavid.com
Loisirs, culture, location de salles	231	loisirs@valdavid.com
Bibliothèque	233	bibliotheque@valdavid.com
Évaluation, taxation	224	taxation@valdavid.com
Comptabilité	221	lucienouellet@valdavid.com
Services techniques	223	servicestechniques@valdavid.com
Urbanisme (permis de construction)	229	urbanisme@valdavid.com
Inspection (permis de rénovation/réparation, de feu et coupe d'arbres)	240	inspection@valdavid.com
Réception, cueillette sélective	222	reception@valdavid.com
Travaux publics	223	travauxpublics@valdavid.com
Accueil touristique	235	tourisme@valdavid.com

URGENCE 9-1-1 (feu, vol, bris d'aqueduc et d'égout, etc.)

Centre d'exposition La Maison du village	819.322.7474	www.culture.val-david.qc.ca centre@culture.val-david.qc.ca
LézArts loco	819.322.6379	
Chalet d'accueil Anne-Piché – Parc régional Dufresne	819.322.6999	www.leparcdufresne.qc.ca
RIRHL et RIDR	819.275.3516	
Dépôt de matériaux secs de Sainte-Agathe	819.321.0798	
SPCM (surveillance chiens)	450.227.2768	1.800.363.3781 poste 30450

HEURES D'OUVERTURE

Mairie	Bibliothèque	Bureau d'accueil touristique	Chalet d'accueil Anne-Piché
* Lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h 30 * Fermé 12 h à 13 h	* Mardi 15 h à 20 h * Mercredi 15 h à 17 h * Jeudi 15 h à 20 h * Vendredi 15 h à 17 h * Samedi 11 h à 15 h	Horaire d'automne * Mercredi au vendredi 10 h à 17 h * Samedi et dimanche 9 h à 17 h	Tous les jours 8 h 30 à 16 h 30

■■■ *Mot du maire*

Le capitaine, sans ses lieutenants, aurait du mal à garder le cap. C'est le rôle du Conseil dans son ensemble de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté. Mais c'est de façon individuelle que le maire et les conseillères et conseillers alimentent le Conseil sur des sujets particuliers. C'est ainsi que selon les affinités de chacun, chaque membre s'est vu attribuer un ou des dossiers qu'il ou elle doit approfondir afin de soutenir le Conseil dans ses décisions. Je vous invite à consulter le tableau ci-joint pour connaître cette répartition.

C'est madame Nicole Davidson qui, par résolution adoptée en session publique, occupe actuellement la fonction particulière de maire suppléant. Elle assume donc et exerce les pouvoirs qui sont les miens lorsque je m'absente du territoire ou si je suis empêché de remplir les devoirs que commande ma charge. Je n'ai aucun doute quant à la capacité de Nicole de bien remplir ce rôle. Je sais que je peux compter sur son indéfectible sens de la mesure et sur ses capacités à faire preuve à la fois de fermeté et d'ouverture.

Notre équipe a le vent dans les voiles. Près d'une année s'est écoulée depuis notre élection au cours de laquelle nous avons appris à vous entendre, à vous comprendre et à agir pour le bien commun avec les moyens du bord. Il reste beaucoup à faire et nous y consacrons toutes nos énergies. Attendez voir la suite.

Lapointe

Pierre Lapointe

Répartition des dossiers

- Culture / Communautaire - Nicole Davidson
- Famille / Loisirs / Événements - Anne-Marie Chagnon
- Finances / Environnement - Dominique Forget
- Plein air - Daniel Lévesque
- Ressources humaines / Tourisme / Communications - Pierre Lapointe
- Sécurité publique / Urbanisme / Lien avec les commerçants - Raymond Auclair
- Travaux publics - Lucien Lauzon





Colloque international francophone de Villes et Villages en santé

Val-David, membre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, est fier partenaire avec la Ville de Saint-Jérôme et la MRC Les Pays-d'en-Haut pour accueillir le Colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'OMS. Ce 8^e colloque marque le 20^e anniversaire du mouvement dans le monde et se tient principalement à l'Hôtel Chanteclerc de Sainte-Adèle, les 26, 27 et 28 octobre.

Mais quelle est la place de notre petit village au sein de ce colloque ? Bien sûr, notre conseillère déléguée, madame Nicole Davidson, et plusieurs membres de notre comité Val-David en santé participent aux divers ateliers. Mais encore?

C'est par le biais d'activités se déroulant à Val-David que nous avons la chance de montrer la place qu'occupe le développement de la culture et de la nature dans la volonté municipale.

Pour les uns, visite guidée de notre centre d'exposition *La Maison du village* et de notre centre d'artistes *LézArts loco*. Le dynamisme de nos créateurs et la renommée artistique de notre village traverseront ainsi les frontières. C'est au cours d'une excursion en montagne avec arrêt au chalet Anne-Piché que d'autres découvriront l'importance pour la Municipalité et les Valdavidois de protéger leurs espaces verts. Enfin, pour l'occasion, notre salle communautaire devient le théâtre toute la journée du vendredi d'un atelier sur les outils d'observation et d'évaluation sous la responsabilité de l'Institut national de santé publique du Québec.

Nul doute que nos invités, qui repartiront avec quelques cadeaux-souvenirs, auront fait le plein d'idées à mettre en pratique dans leur coin de pays. Nous serons ainsi devenus source d'inspiration ailleurs.



Passez au BAT

Commerçants et organisateurs, alimentez-nous! Le Bureau d'accueil touristique (BAT) se fait un devoir et un plaisir de diffuser la publicité des activités et événements locaux. Encore faut-il en être informés. Nous avons besoin d'informations précises et complètes pour mieux en faire la promotion. Et, quand passe le temps, n'oubliez pas de nous faire part de tout changement à vos activités!





Les 3 RV



Récupérer et mettre en valeur, d'ici 2008, au moins 65% de nos résidus. Tel est l'objectif général de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Pour l'atteindre, tous doivent y contribuer également.

Appliquer la règle des 3RV, c'est un moyen simple et efficace de participer à l'effort environnemental de la collectivité. Pour ce faire, il suffit de veiller à réduire la taille de votre sac à poubelle en pratiquant dans l'ordre : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation des matières résiduelles. Vient ensuite l'élimination, mais comme mesure ultime de disposition.

Depuis la mise en place de la collecte sélective, on recycle de plus en plus consciencieusement. Bravo! Pour vous aider à continuer, vous trouverez aux pages suivantes un tableau que vous aurez, nous l'espérons, plaisir à afficher. Tout en gardant ces bonnes habitudes, il faut maintenant pratiquer plus systématiquement les deux autres « R ».

R no 1 – Réduction à la source

Le déchet qui n'est pas produit est de toute évidence le moins nuisible pour l'environnement. La réduction à la source, c'est le « R » initial, le plus important du trio puisqu'il suggère de changer certaines habitudes de vie. Choisir judicieusement les produits qu'on achète après avoir évalué nos besoins réels.



Procurez-vous un sac de tissu solide et réutilisable! Évitez l'achat de produits suremballés ou présentés en portions individuelles. Les emballages uniques sont souvent faits de plastiques non recyclables et contribuent à la charge polluante aussi bien lors de leur fabrication que lorsqu'ils sont éliminés.

R no 2 – Réemploi

Ce « R » a horreur du gaspillage! On fait du réemploi quand on réutilise un objet, quand on lui donne une nouvelle vie. Non seulement l'objet n'aboutira pas au site d'enfouissement, mais on fait d'une pierre deux coups puisque le réemploi contribue automatiquement à la réduction à la source.

Soyez créatifs! Bien décorées, les boîtes de chaussures se transforment en jolies boîtes à photos. Les petits contenants de yogourt en plastique accueillent les semis. Les boîtes de conserve deviennent unités de rangement pour l'atelier. Vos enfants feront des chefs-d'œuvre au verso de votre papier d'impression. Trop de sacs de plastique? Vos voisins propriétaires de chiens n'en ont jamais assez.

R no 3 - Recyclage

C'est le « R » le plus populaire, le plus connu de tous. Le recyclage, c'est le procédé auquel sont soumises les matières résiduelles de votre bac vert, récupérées grâce à la collecte sélective.

Les matières sont récupérées pour la fabrication de produits. La quantité de matières premières en est réduite, de même que la pollution engendrée par le processus de transformation.

Et la Valorisation?

C'est une méthode qui consiste à utiliser des matières autrement que par le réemploi et le recyclage. C'est le cas du compostage. (voir autre texte en page 8)

Textes extraits ou inspirés de diverses publications de Recyc-Québec



... Dans le bac vert



	<i>Papier</i>	<i>Carton</i>	<i>Verre</i>	<i>Métal</i>	<i>Plastique</i>
OUI	<ul style="list-style-type: none"> * Journaux * Circulaires * Magazines, catalogues * Enveloppes * Bottins de téléphone * Papier de toutes sortes * Sacs d'épicerie, de farine, de sucre * Livres 	<ul style="list-style-type: none"> * Cartons d'emballages, plats et ondulés * Boîtes d'œufs, de céréales * Contenants de lait, de crème, de jus 	<ul style="list-style-type: none"> * Tous les contenants de verre (pots, bouteilles, bocaux, etc.), de toutes les couleurs 	<ul style="list-style-type: none"> * Boîtes de conserve * Canned * Bouchons et couvercles * Assiettes d'aluminium * Tout autre contenant de métal 	<ul style="list-style-type: none"> * Tous les contenants en plastique de produits alimentaires et de nettoyage portant les numéros  (margarine, beurre d'arachides, ketchup, yogourt, eau de source, shampoing, savon à vaisselle, boissons gazeuses, etc.) * Sacs d'épicerie et de magasinage
Retirer les couvercles et les bouchons.  Rincer les contenants.  Éviter de briser le verre.					
NON	<ul style="list-style-type: none"> * Papier carbone * Papier ciré * Couvertures rigides * Boudins de reliure * Papier enduit d'aluminium * Papiers mouchoir et hygiénique * Essuie-tout * Papier souillé d'huile, de graisse, d'aliments, de peinture * Papiers multi-couches * Cellophane * Couches * Papier-peint 	<ul style="list-style-type: none"> * Carton enduit d'aluminium * Carton souillé d'huile, de graisse, d'aliments, etc. (ex. boîte à pizza) 	<ul style="list-style-type: none"> * Vitre (verre plat) * Verre brisé * Miroir * Céramique * Vaisselle de porcelaine * Pyrex * Cristal * Ampoules électriques * Fibre de verre * Évier et cuve de toilettes 	<ul style="list-style-type: none"> * Canettes d'aérosol * Batteries et piles * Contenants de peinture ou autres produits dangereux * Petits appareils électro-ménagers (grille-pain, bouilloire, etc.) * Papier aluminium souillé * Bouteilles de gaz propane * Stores de métal 	<ul style="list-style-type: none"> * Contenants en plastique portant les numéros  * Pellicule d'emballage * Contenants de produits dangereux (huile moteur, essence, diluant à peinture, térébenthine, etc.) * Briquets jetables * Jouets * Boyaux d'arrosage * Bâches et toiles de piscine * Produits de polystyrène (vaisselle jetable, barquettes de viande, fruits et légumes) * Meubles de patio * Seringues

Essayez voir!

Un des phénomènes observés dès qu'on se prête au jeu du recyclage, c'est combien le bac noir ou les sacs à poubelle se remplissent tout à coup moins vite qu'avant. Si on décide de faire également l'effort de la réduction et du réemploi, même le bac vert se remplira moins vite. Si chacun y met du sien et constate cette amélioration significative à la maison, imaginez ce que ce sera pour l'ensemble de la collectivité!

Et le compostage?

Les matières compostables (feuilles mortes, résidus de table et de jardin) représentent plus de 40% du volume du bac noir. Il est donc encourageant de constater que de plus en plus de résidants font du compostage. L'intérêt existe.

On trouve énormément de documentation sur le sujet, particulièrement sur Internet. Celle qui a été distribuée lors de la conférence de septembre dernier est disponible à la mairie, à la

bibliothèque et au bureau d'accueil touristique.

Pourquoi pas celui-là?

Certains items non acceptés dans le bac vert sont pourtant recyclables. Mais, actuellement, il n'existe malheureusement pas assez de débouchés pour les traiter comme tels. Un jour viendra, espérons-le, où la grande majorité des matières résiduelles sera récupérée d'une manière ou d'une autre. En attendant, les 3RV sont ce que nous pouvons faire de mieux pour réduire au maximum la quantité de déchets qui se retrouvent à l'enfouissement.

Les batteries, les piles et les pneus sont acceptés dans la plupart des commerces qui les vendent.

La plupart des items qui ne sont acceptés ni dans le bac vert, ni dans le bac noir, ni aux collectes des volumineux peuvent être apportés au dépôt de matériaux secs de Sainte-Agathe. Pour citoyens membres seulement (preuve de résidence exigée).

Dépôt de matériaux secs de Sainte-Agathe

1710 rue Principale Est – Route 117 (face aux concessionnaires Toyota et Mercedes)

LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE TRIÉS ET DÉPOSÉS DANS LES CONTENEURS APPROPRIÉS

Pneus	Sans frais	Sans jante – 16 po. ou moins - Maximum 6
Peintures	Sans frais	Non acceptés : - Apprêts et peintures à usage artistique - Solvants et diluants - Adhésifs - Goudron et scellant à base de goudron - Stucco
Branches et matériaux légers (styrofoam, laine minérale, etc.)		5\$ / verge cube
Déchets de construction, métaux divers, équipements domestiques, appareils électriques et électroniques, électroménagers, meubles, matelas		8\$ / verge cube

DÉCHETS INDUSTRIELS REFUSÉS

Heures d'ouverture

Novembre à avril : Merc.-vend. : 9 h - 15 h 45 – Fermé 12 h-13 h
Mai à octobre : Lun.-vend. : 9 h - 16 h 45 – Fermé 12 h-13 h + Samedi 9 h - 15 h 45

Pour information : 819.321.0798

An overview of current issues facing the Municipal Council

Each Councillor takes responsibility for a particular area that he or she goes into in more depth so that more enlightened decisions may be made when Council meets to decide certain issues.

Who's doing what:

- * Culture/Community Affairs - Nicole Davidson
- * Family/Recreation/Local Events - Anne-Marie Chagnon
- * Finance/Environment - Dominique Forget
- * Outdoor Activities - Daniel Lévesque
- * Human Resources/Tourism/Communications - Pierre Lapointe
- * Public Safety/Urbanism/Links with Local Businesses - Raymond Auclair
- * Public Works - Lucien Lauzon
- * Deputy Mayor: Nicole Davidson

Colloque international francophone de Villes et Villages en santé (VVS International Francophone Seminar)

In partnership with St-Jérôme and the Pays-d'en-Haut RMC in the organization of this seminar to be held in Sainte-Adèle, Val-David will act as host for various groups on cultural-nature visits. A great occasion for making our municipality more widely known.

Tourist information

Calling all local businesspeople and community organizers. The Tourist Bureau is pleased to be able to act as a distribution center for advertising your various activities. Please ensure that any information you supply is accurate and complete and notify any changes as quickly as possible.

The 3Rs and Valorization of "Waste Materials"

Reduction at source, Reuse and Recycling. These are the three main ways in which to reduce the volume of waste matter, simply and effectively. People are recycling more and more. Well done! Now some attention must be paid to the other 2 "Rs" in order to meet goals set by our government: to recover and reuse at least 65% of our waste materials between now and 2008.

Reducing may mean changing certain lifestyle habits and making choices in function of genuine needs. Reusable shopping bags and buying products in bulk are just two good examples of how to reduce.

Many objects can be used over again, sometimes to do another job. By giving it new life, an object doesn't just get used once before going to a landfill.

Recycling is already the most popular of the 3 "Rs." Materials are recovered and used to make other products.

Reuse and recycling leads to economies in energy and a reduced need for raw materials associated to the production of new goods, not to mention the pollution created by various methods of transformation.

Valorization consists of using materials other than by means of reuse and recycling, composting being a prime example. 40% of the volume of your garbage container is compostable (dead leaves, table and garden residue, etc.). Try it! You'll like it!

Most of the things you need to get rid of but which go in neither the garbage container nor the recycling bin can be taken to the dry materials disposal site in Sainte-Agathe (Dépôt de matériaux secs).

Advisory committees

The Municipal Council has decided to call upon a number of advisory committees in order to help it take more enlightened decisions and ones which are in close conformity with the expectations of local citizens.

CCE – Comité consultatif sur l'environnement (Environment Committee)
Establish major guidelines; identify priorities in a context of sustainable development.

CCU – Comité consultatif d'urbanisme (Urbanism Committee)
Mandatory due to the application of our urbanism by-laws. Study all requests for construction permits for the sectors submitted in the Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (Site Development & Architectural Integration Plan) and requests for minor derogations and subdivisions.

CCT – Comité consultatif sur le tourisme (Tourism Committee)
Promote participation in tourist development among local businesses.

CCC – Comité consultatif sur la culture (Culture Committee)
Promoting links between local artists and the general population. Proposing actions that put our Cultural Policy into practice.

We are always in need of new members or replacements.
Anyone interested should feel free to contact us.

Temporary snow shelters and private snow-removal

Temporary snow shelters can be erected from October 1 to May 1. In order not to disrupt snow removal activities, shelters cannot be installed within one (1) metre of any sidewalk or roadway. Shelters should only be erected in driveways or private parking areas. The structure must be a metal frame uniformly covered with canvas or polyethylene.

Snow which is displaced in order to clear private driveways or premises must not ever be left on the public roadway or on any public land, nor should it cover up or obstruct a fire hydrant.

Houses and cottages for rent

Before offering your house or cottage for rent, you must ensure that local zoning by-laws allow you to do so. Provincial and municipal regulations both apply in this area. Be informed.

Snow removal from roads

In normal conditions, it takes about 4.5 hours to clean the 100 odd kilometres of council roads which are divided into five sectors. To avoid difficulties in winter, it is advisable to install winter tires in good condition, and to allow a little extra time when traveling in snowy conditions. Between November 15 and April 15, there is no parking permitted on the streets of the municipality at night. Thank you for your collaboration and patience.

Les comités consultatifs

Diversité de points de vue et participation des citoyens au processus décisionnel

D'entrée de jeu, le Conseil municipal a une responsabilité d'ensemble et doit aborder tous les aspects de la vie et de la gestion municipale. La tâche est lourde. Aussi, dans certains secteurs, a-t-il jugé opportun de faire appel à des comités

consultatifs, liens privilégiés de consultation publique, pour en venir à des décisions mieux éclairées et plus conformes aux attentes des citoyens.

CCE	COMITÉ CONSULTATIF sur l'environnement	Le CCE a fait sa marque par les années passées. Les nouveaux membres qui le composent entendent lui redonner un nouveau souffle.
	Représentante du Conseil membre du CCE : Dominique Forget	

Pourquoi

Les enjeux environnementaux sont nombreux. Des choix s'imposent dont les conséquences touchent la vie et les habitudes quotidiennes des citoyens. Le CCE fait partie intégrante de la prise de décisions parce que les pouvoirs et les responsabilités se partagent entre les gouvernements et les utilisateurs des ressources locales.

communauté, supporter les organisations qui le font déjà, déterminer les grandes orientations et identifier les priorités.

Les membres

Unis par l'intime conviction de la nécessité d'agir pour le développement durable, les membres ont des intérêts et connaissances diversifiés. Cette diversité est garante de discussions stimulantes qui amènent des prises de décisions et des actions éclairées.

Le mandat principal

Promouvoir les questions environnementales auprès de la

CCT	COMITÉ CONSULTATIF sur le tourisme	Dernier-né des comités consultatifs, le nouveau CCT prend la relève de l'ancien comité des commerçants.
	Représentant du Conseil membre du CCT : Pierre Lapointe	

Pourquoi

Faciliter la consultation et la diffusion d'information auprès des principaux acteurs du secteur touristique du milieu.

déployés en promotion et développement touristique.

Les membres

Interlocuteurs désignés pour toutes les questions relatives au tourisme, ils assurent le lien bidirectionnel entre les représentants municipaux et les intervenants touristiques du milieu.

Le mandat principal

Définir un plan d'action avec une mission, une vision et un positionnement du service du tourisme et en assurer l'exécution, la continuité et l'évolution. Catalyser les efforts



CCU**COMITÉ CONSULTATIF
d'urbanisme**

Le CCU répond aux besoins de plus en plus présents de préservation et de développement harmonieux du milieu.

Représentant du Conseil membre du CCU : *Raymond Auclair*

Pourquoi

Depuis l'avènement de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la mise en place d'un CCU est obligatoire pour les municipalités qui désirent réglementer et appliquer certains mécanismes de gestion du territoire (PIIA - Plan d'implantation et d'intégration architecturale, dérogations mineures, projets de lotissement, etc.).

Le mandat principal

Fournir des recommandations au Conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire et à

l'urbanisme et plus particulièrement en ce qui concerne les demandes de permis de construction/rénovation dans les secteurs soumis au PIIA.

Les membres

La fonction de membre d'un CCU requiert des qualités humaines d'équité, de bon sens et de respect et un intérêt marqué pour l'esthétisme et l'harmonie. Elle suppose un sens profond de la mesure qui permet d'éviter la rigidité excessive dans l'application et l'interprétation des règlements d'urbanisme.

CCC**COMITÉ CONSULTATIF
sur la culture**

Ce comité n'attend plus que le renouvellement prochain de la politique culturelle pour passer à l'action.

Représentante du Conseil membre du CCC : *Nicole Davidson*

Pourquoi

Conserver notre identité culturelle en continuant à se démarquer en collaboration étroite avec les artistes et artisans locaux.

Le mandat principal

Rapprocher les artistes de la population et proposer des

actions mettant en pratique les principes de notre politique culturelle.

Les membres

Connaissance de l'art et de la culture en général et du milieu en particulier sont essentiels pour identifier les besoins et trouver des moyens créatifs pour y répondre.

*Signifiez votre intérêt à participer à l'un ou l'autre de ces comités.
Nous sommes régulièrement à la recherche de nouveaux membres ou de remplaçants.*

Il sera bientôt là, l'hiver. Beau et blanc comme on l'aime. Pour en profiter plutôt que de le subir, il faut s'y préparer. Et mieux vaut le faire dans le respect des règles.

Le règlement d'urbanisme dit...

Abris temporaires

Ils «poussent» dans le paysage en quelques heures. À «planter» après le 1^{er} octobre, à «cueillir» avant le 1^{er} mai.

Le principe veut qu'ils ne nuisent pas au déneigement de la voie publique et que leur apparence ne donne pas l'impression d'un abri de fortune. Ils doivent être installés sur l'aire de stationnement ou sur la voie d'accès y conduisant, à une distance minimale de un (1) mètre du trottoir ou de la bordure de rue. La structure doit être métallique et revêtue de façon uniforme (toile ou polyéthylène tissé et laminé).

Pas dans ma cour avant

La cour avant n'est pas un endroit d'entreposage. Les provisions de bois de chauffage ou de foyer, si elles restent à l'extérieur des bâtiments, doivent trouver leur juste place en cour arrière ou latérale.

Déneigement privé

Il y en a parfois tellement, qu'on ne sait plus où la mettre! Il faut quand même éviter de jeter la neige sur les voies de circulation ou sur un terrain public. Attention également aux bornes d'incendie qui doivent demeurer dégagées sur un diamètre de trois (3)



mètres, et ce, pour des raisons faciles à comprendre.

Que vous le fassiez vous-même ou que vous ayez recours à un déneigeur, les mêmes règles s'appliquent et vous êtes responsable des infractions. Assurez-vous donc de choisir un déneigeur qui dispose de l'outillage approprié et qui se conforme au règlement d'urbanisme en matière de déneigement.



Chalet à louer

Vous vous absentez et l'idée de louer votre maison pour quelques semaines vous a effleuré? Ne vous emballez pas trop vite. L'activité commerciale d'hébergement est soumise à deux réglementations qui se

chevauchent.

Il est vrai que le ministère du Tourisme permet d'offrir en location maisons et chalets pour des périodes de 31 jours ou moins à la condition d'obtenir une attestation de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (www.citq.qc.ca). Mais, cela est sans compter la réglementation municipale qui prévaut à cet égard. La location d'édifices d'habitation tombe sous le coup du règlement de zonage qui interdit la location à des fins touristiques dans les zones spécifiquement résidentielles.

Travaux publics

À Val-David, quel est le kilométrage de chemin à déneiger?

- 48,5 km 85 km + de 100 km

Il y a plus de cent kilomètres de chemin à nettoyer. Il faut aussi assurer l'entretien des vitres au bout des chemins, des stationnements et des trottoirs, effectuer le déglacage ainsi que l'éclaircissement des secteurs, des entrées des édifices municipaux et des bornes-fontaines.

En combien de secteurs est divisée la municipalité pour les fins du déneigement?

- 2 5 8

La municipalité est divisée en cinq secteurs. Chaque déneigeuse affectée à un secteur suit un parcours prédéterminé en fonction de l'efficacité. Plusieurs heures s'écoulent entre le début et la fin d'un même parcours. Il nous est impossible d'être partout en même temps.

Quiz

Quel est le temps nécessaire pour déneiger la municipalité au complet?

- 4,5 hres 6 hres 24 hres.

Le temps qu'il faut pour déneiger la municipalité au complet, avec une déneigeuse par secteur, est d'environ quatre heures et demie si les précipitations sont terminées et qu'aucun contretemps ne survient.

Certains contretemps sont imprévisibles mais d'autres peuvent être évités. Équiper sa voiture de bons pneus d'hiver, prévoir un peu plus de temps pour les déplacements en période de tempête ou même, lorsque possible, les remettre à plus tard, respecter la réglementation qui interdit de stationner dans les rues la nuit (minuit à 8h) du 15 novembre au 15 avril, etc. Si nous pouvons compter sur votre collaboration et sur votre patience, vous pouvez compter sur nous!